



BACTINET EUCALYPTUS



Ensemble, Préservons
notre Environnement

**NETTOYANT DÉSINFECTANT ALIMENTAIRE
BACTÉRICIDE, VIRUCIDE, LEVURICIDE, SPORICIDE ET
FONGICIDE POA-POV
IDÉAL POUR LES CENTRES AQUATIQUES
HOMOLOGATION N° 8600269(27/04/2008)**



PROPRIETES :

BACTINET EUCALYPTUS est miscible dans l'eau en toutes proportions, non caustique, il n'altère pas les matières plastiques et métaux ferreux aux concentrations préconisées. Ne contient pas de soude ni potasse. BACTINET EUCALYPTUS possède une basse tension superficielle qui lui confère un haut pouvoir nettoyant et dégraissant avec une fonction bactéricide simultanée non affectée par la présence de matières organiques et un large spectre d'activité bactéricide, virucide, levuricide, sporicide et fongicide.

Par son pouvoir désinfectant, BACTINET EUCALYPTUS élimine les microorganismes responsables de fermentations malodorantes, odeurs de putréfaction, de mois, etc...

	Norme	Concentration	Germes tests	
Efficacité bactéricide	NFT 72.301 (pv.98091/1)	0,75 % (5 mn)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP A 22 <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 53.154 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55
	NFT 72.301 (pv 1208/6)	0,75 % (5 mn)	<i>Salmonella typhimurium</i> CIP 5858	
	NFT 72.301 (pv 1183/1)	1 % (5 mn)	<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 54149	
	NFT 72.301 (pv.4040/2)	1% (5mn)	<i>legionella pneumophila</i> CIP 103854 T	
	NF EN 1040	0,5 % (5mn)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83
	NF EN 1276 (NL / 04215 /1)	2 % (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : lea.m.collectivites@orange.fr

SARL au capital de 5 000 € - RCS Niort B 479 221 905- SIRET 479 221 905 00025 - APE 4778C - TVA FR 15 479 221 905

	NF EN 13697 (NL/12055/1)	5 % (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
	NF EN 13697 (NL / 12166 / 1)	0,5 % (15 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
Efficacité fongicide	NF EN 1275 (pv NL/ 10179 /1)	5 % (15 mn)	Candida albicans IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)	
	NF EN 1650 (NL /07285/1)	5 % (15 mn) (condition de saleté)	Candida albicans IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)	
	NF EN 13697 (NL / 12170 /3)	5 % (15 mn) (condition de saleté)	Candida albicans IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)	
Efficacité Levuricide	NF EN 1275 (NL/ 00063 / 1)	1 % (5 mn)	Candida albicans IP 4872	
	NF EN 13697 (NL / 12170 /1)	0,25 % (15 mn)	Candida albicans IP 4872	
Efficacité virucide	EN 14476	0,5 % (10 mn) (condition de propreté)	Avian influenza virus (H ₃ N ₈ /H ₅ N ₁) Résultat selon EN 14476 : 2005 Inflenza virus A / canard / Ukraine /1/63 (H ₃ N ₈) a été incorporé comme substitut du virus influenza aviaire (H ₅ N ₁) pour raison de sécurité	

Actif contre les virus HIV et Hepatite B.

Présente une activité désinfectante en présence de substances interférentes (conditions de saleté) : norme NFT 72171 à 1% et NF EN 1276 à 2% (PV NL/99301/3).

Présente une activité fongicide suivant NF EN 1275 (PV NL00241/1) sur *candida albicans* IP 4872 et *aspergillus niger* IP 1431.83 (sous forme sporulée, forme non végétative particulièrement difficile à détruire) à la concentration de 10%.

Présente une activité sporicide selon NFT 72.230 sur *bacillus cereus* à 2%.

COMPOSITION :

Composés de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsionnants tensioactifs non ioniques.

Teneur garantie en matières actives : 45 g/kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium
Numéro d'autorisation de vente 8600269 délivré par l'AFSSET (27/04/2008) sous désignation spécialité AVDN5

Produits de nettoyage et de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n°834/ 2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



ETAT PHYSIQUE	Liquide	ASPECT	Limpide
MASSE VOLUMIQUE	1020 g/l +/- 20 g/l	pH pur	12.5
RÉACTION CHIMIQUE	Faiblement alcaline, non caustique	pH à 1%	10.25
TENSION SUPERFICIELLE	31,2 dyne/cm à 1%	COULEUR	Verte
		IONOGÉNÉITÉ	Cationique

UTILISATIONS :

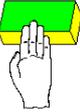
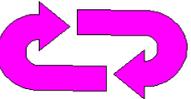
BACTINET EUCALYPTUS est particulièrement recommandé et adapté au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et matériels utilisés en agro-alimentaire dans les cuisines centrales, conserveries, restaurants, salaisons, usines de préparation de plats surgelés, distributeurs automatiques d'aliments, professions de santé, piscines, salles de sport, etc...

MODE D'EMPLOI :

BACTINET EUCALYPTUS s'utilise à une concentration de 2% en usage normal et 5% en cas de surfaces et matériels fortement souillés par des matières organiques.

BACTINET EUCALYPTUS s'applique aussi bien par pulvérisation que brossage, trempage, circulation ou nébulisation.

Locaux de stockage, du matériel de transport et de stockage des P.O.A.	Traitement bactéricide	2 %
Matériel de transport et des locaux destinés à la préparation de la nourriture des animaux domestiques	Traitement bactéricide	2 %
Parois des locaux de stockage des POV en pulvérisation	Traitement bactéricide	2 %
	Traitement fongicide	5 %
Locaux de stockage, matériel de transport, de stockage et de récolte des P.O.V.	Traitement bactéricide	2 %
	Traitement fongicide	5 %
Matériels de laiterie	Traitement bactéricide	2 %

<p>Pour application en traitement bactéricide selon homologation, diluer dans l'eau à 2 % en v/v à 30 - 35 °c de préférence. Débarrasser les surfaces des résidus, déchets d'aliments et ingrédients dans les POA et POV.</p> <p>Appliquer selon le cas : par pulvérisation uniforme pour imprégnation des surfaces. au bain par immersion, trempage ou par brossage des matériels et ustensiles. par aspersion ou par circulation dans les systèmes de lavage en place (N.E.P., C.I.P.)</p> <p>Dans tous les cas laisser la solution au contact des supports ou surfaces à traiter <u>pendant 5 minutes minimum</u> et terminer par un rinçage complet à l'eau potable.</p>	  <p>pulvérisation haute et basse pression ou canon à mousse</p>	
	   <p>brossage et nettoyages manuels</p>	
	  <p>aspersion ou au trempé dans un bain</p>	<p>En d'hygiène centrale</p> 
	 <p>En circulation système de lavage en place (NEP-CIP)</p>	

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :

Usage biocide TP 4 : 45 g/kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium

Contient :

Moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Moins de 5% de : EDTA et sels désinfectants



N° 14

DANGER

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux. « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau. Elimination du produit et de l'emballage : non utilisés, remettre à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage. Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage. L'effet biocide commence dans les minutes après traitement, son action peut être stoppée par un rinçage à l'eau. Afin de disposer de conditions favorables pour une efficacité optimale : Ne pas appliquer en extérieur par temps de pluie ou de gel ou lorsque la température ambiante de la journée est inférieure à 12°C. L'intervalle de temps entre chaque application est de plusieurs mois en fonction de la réapparition de mousse. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation. Empêcher tout contact avec les eaux des bassins, rivières, étangs, poissons et plantes aquatiques. Ne pas appliquer sur les plantes et pelouses à conserver, arbres et sols en terre battue. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique. Conserver hors de la portée des enfants.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.